

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 28 du 08 Octobre 2003 - 4 pages

Grandes Cultures

COLZA : Stade B2 à B7

Grosses altises

Les **huit derniers jours** ont été **défavorables** à l'arrivée du **ravageur**. Le vol est **faible** pour l'instant (130 captures), mais celui-ci n'est pas encore à son terme.

*Le top Avertissement est maintenu entre le **10 et le 15 Octobre**, les captures disparates concernant l'ensemble de la région.*

Intervenir en conditions favorables.

Tenthrèdes

Le **vol reste faible** (226 captures) ; par contre, les **dégâts de larves** au champ sont fréquemment signalés.

*Votre **traitement grosses altises** fera office de **traitement mixte altises-tenthères**.*

Heliotis

Cette chenille très polyphage a été observée sur colza en Midi Pyrénées, Rhone Alpes, Bourgogne et Franche Comté (voir description bulletin du 10 Septembre 2003).

***Contactez-nous si vous suspectez sa présence**.*

Charançons gallicoles

Quelques captures ont eu lieu **dans le Sud de la région** (Brie et Aussac, 16). Il peut être très présent dans la région certaines années. Ce charançon (*Ceuthorhynchus pleurostigma*) n'est pas recensé comme faisant des dégâts, malgré le côté spectaculaire **des galles** qu'il engendre sur racines.

*Il a les **tarses noires** et ne peut donc pas être confondu avec le **charançon du bourgeon terminal**, qui lui a les **tarses roux**.*

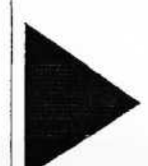
*Par contre, il **ressemble** d'assez près au **charançon de la tige du colza** (Ceuthorhynchus napi), mais celui-ci a une biologie différente et n'apparaît qu'au printemps à partir de Février. Le **genre Ceuthorhynchus** est composé **d'une centaine d'espèces différentes**.*

Phoma

La maturation n'a pratiquement pas évolué, sa progression est plus tardive que les années précédente ; il en sera de même pour les possibilités de projections et de contaminations.

Ne pas intervenir à court terme, voir prochains bulletins.





COLZA

Grosses altises :
Intervenir du 10 au 15

Phoma :
Pas d'évolution

REGLEMENTATION

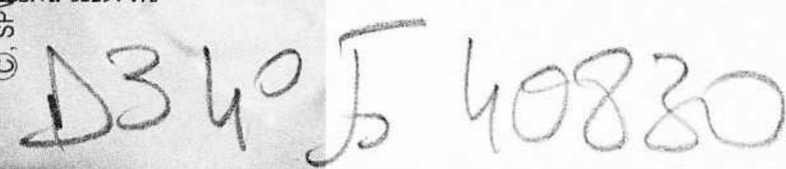
isoproturon-chlortoluron :
Nouvelles doses

Service Régional de la
Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470





REGLEMENTATION

Parathion - Méthyl

En complément aux indications du bulletin n° 26 du 26/09/03 relatives aux retraits de produits phytosanitaires (mise à jour 08/09/03), il convient de rappeler que la **date limite de vente** des préparations contenant du **parathion-méthyl** a été fixée au **30 avril 2003** et que la **date limite d'utilisation** de ces produits a été fixée au **31 décembre 2003** (source J.O. n° 74 du 28 mars 2003, voir bulletin n° 10 du 09/04/03).

Isoproturon et Chlortoluron

Les réseaux de surveillance de la qualité des eaux ayant détecté, de façon ponctuelle, des teneurs supérieures au seuil réglementaire pour ces deux substances actives, les pouvoirs publics ont décidé de prendre des mesures concernant l'emploi de l'isoproturon et du chlortoluron, en concertation avec l'ensemble de la profession agricole :
- **limitation à une application** de l'une ou de l'autre des substances actives par campagne.
- **pour l'isoproturon** la dose maximale d'emploi est désormais de **1200 grammes par hectare** (au lieu de 1800 grammes par hectare).
- **pour le chlortoluron la dose maximale d'emploi est désormais de 1800 grammes par hectare** (au lieu de 2500 grammes par hectare).

A partir du 1er janvier 2004 pour l'isoproturon et du 1er septembre 2004 pour le chlortoluron, les nouvelles doses d'emploi doivent être respectées, même si l'étiquette des préparations n'est pas encore mise à jour.

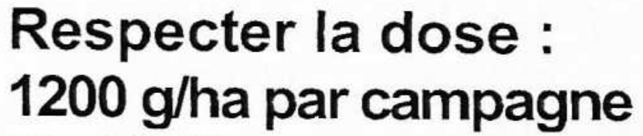
Il est recommandé de les mettre en œuvre dès à présent.

Voir note d'information commune ci-jointe (ARVALIS institut du végétal – APCA – FFCAT – FNA – FNSEA – IN VIVO - Jeunes Agriculteurs - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Affaires Rurales et de la forêt – UIPP avec le concours du groupe de travail " COLUMA " de l'AFPP)

Raisonner l'isoproturon pour mieux l'utiliser

L'adapter à sa flore

C'est ne l'utiliser que quand il est nécessaire ! sur les graminées sensibles : vulpins, agrostis, pâturins

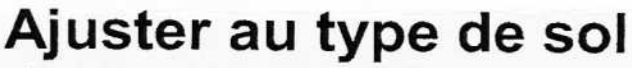


Respecter la dose : 1200 g/ha par campagne

C'est l'utiliser en pérennisant son homologation.



Vulpin



Ajuster au type de sol

C'est n'utiliser que ce qui est nécessaire !

STADE DES ADVENTICES	ADVENTICES	Sol sableux, crayeux filtrant, battant	Sol de 20 % à 30 % d'argile	Sol > 30 % d'argile
1 à 3 feuilles	Vulpin	800/1 000 g	1 000/1 100 g	*
	Pâturin, Agrostis	800 g	800/1 000 g	1 200 g
Tallage	Vulpin	1 000 g	1 200 g	*
	Pâturin, Agrostis	800/900 g	1 000/1200 g	*
Fin Tallage	Vulpin	1 000 g	*	*
	Pâturin, Agrostis	800/900 g	1 200 g	*

* Efficacité insuffisante dans ce type de sol. Utilisation possible dans un programme automne puis fin hiver (résistance). Doses en g/ha.

Agrostis

Associer intelligemment ...

C'est l'employer en programme ou en mélange contre le risque de résistance et en complétant son spectre.
Consulter la liste des mélanges autorisés auprès de votre conseiller technique habituel.

... en évitant les antagonismes

Pour optimiser l'application et éviter des baisses d'efficacité.

Pâturin





Appliquer les bonnes pratiques de désherbage ...

Ne traiter que sur sol ressuyé et hors de la période d'écoulement des drains.

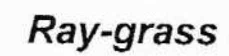
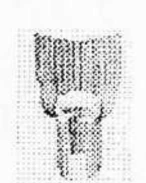
et de protection du milieu

Il est recommandé d'installer une zone tampon d'au moins 6 mètres (bande enherbée, haie, ...) près des points d'eau (fossés, cours d'eau ...).

Raisonner le chlortoluron pour mieux l'utiliser

L'adapter à sa flore

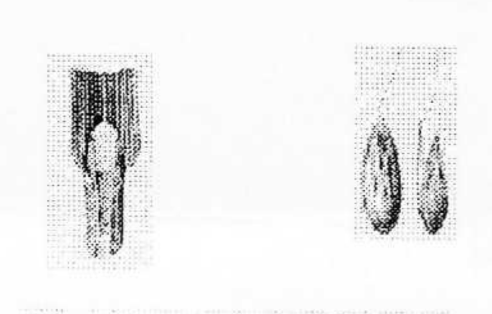
C'est ne l'utiliser que quand il est nécessaire ! sur les graminées sensibles : ray-grass, vulpins, agrostis, pâturins.

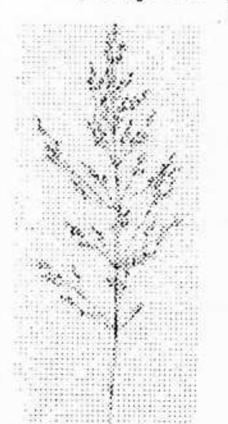
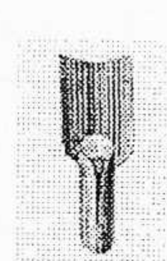
Ray-grass

Respecter la dose : 1800 g/ha par campagne

C'est l'utiliser en pérennisant son homologation.



Vulpin


Agrostis

Ajuster au type de sol

C'est n'utiliser que ce qui est nécessaire !

ADVENTICES	Sol sableux, crayeux, filtrant, battant	Sol de 20 à 30 % d'argile	Sol > 30 % d'argile
Folle avoine d'automne Vulpin	1 500/1 700 g	1 800 g	*
Ray-grass Pâturin Agrostis	1 250/1 500 g	1 500/1 700 g	1 800 g

* Efficacité insuffisante dans ce type de sol. Utilisation possible dans un programme automne puis fin hiver (résistance). Doses en g/ha.

Associer intelligemment ...

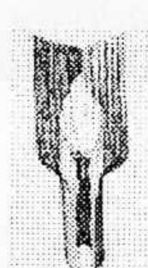
C'est l'employer en programme ou en mélange contre le risque de résistance et en complétant son spectre.
Consulter la liste des mélanges autorisés auprès de votre conseiller technique habituel.

... en évitant les antagonismes

Pour optimiser l'application et éviter des baisses d'efficacité.



Pâturin


Appliquer les bonnes pratiques de désherbage ...

Ne traiter que sur sol ressuyé et hors de la période d'écoulement des drains.

... et de protection du milieu

Il est recommandé d'installer une zone tampon d'au moins 6 mètres (bande enherbée, haie, ...) près des points d'eau (fossés, cours d'eau ...).